



**BVES<sup>1</sup>, asbl**

## **Actions en faveur des droits de l'enfant**

***N'oubliez pas de mettre à votre Agenda, s'il vous plaît, ces dates !***

**Mars 2018**

### **1. Le 1<sup>er</sup> mars 2018** : « Célébration Mondiale de la Journée Zéro discrimination »

« La discrimination est une violation des droits de l'homme qui ne doit pas rester sans réponse : tout le monde doit avoir la possibilité de vivre dans le respect et la dignité » (Ban Kimoon). « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et toutes les libertés, sans discrimination aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation (...)» : Article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

**2. Le 06 mars 2018** : Le BVES a 26 ans, officiellement. Créé en novembre 1989 par un groupe de Volontaires travailleurs pour la santé, l'éducation et la protection (médecins, juristes, psychologues, sociologues, etc.) des enfants en situation particulièrement difficile, le BVES deviendra, le 06 mars 1992, une organisation congolaise, exclusivement consacrée à la promotion, la protection et la défense des droits des enfants victimes de la marginalisation économique et sociale ainsi que des enfants victimes de conflits armés (enfants des rues, enfants déplacés ou réfugiés non accompagnés, filles victimes d'exploitation sexuelle, enfants associés aux forces et groupes armés, enfants en détention, etc.), séparés de leurs familles. Les défenseurs des droits des enfants du BVES sont appelés des Volontaires Tiers-Monde (ou V.T.M.), œuvrant en des conditions particulièrement précaires.

### **3. Le 08 mars 2018** : Journée Internationale de la Femme.

Chaque année, les Militantes du Département Femmes et Filles (DFF), du BVES, se joignent aux Mouvements national et international de lutte pour les droits des femmes, de lutte des femmes pour leurs droits, en villes comme en territoires.

Le DFF du BVES reste profondément persuadé « **qu'avant d'être femme, il faut d'abord être fille : si l'on veut améliorer le sort des femmes, il faut investir massivement dans les jeunes filles** ».

Le BVES croit profondément que le monde pourrait éliminer la discrimination et les violences à l'endroit des femmes si l'égalité, comme droit fondamental de la personne humaine, était observée

depuis la naissance, conformément à l'Article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits (...) ».

Mais actuellement, le trafic des jeunes filles, les violences sexuelles (armées et domestiques), les mariages forcés, l'inaccessibilité à l'éducation, les inégalités, le refuge et les déplacements aux côtés de leurs mères continuent de constituer des violations des droits de la jeune fille que le monde dit civilisé ne parvient pas à stopper et qui, malheureusement, bloquent l'épanouissement de la femme congolaise.

Le BVES se mobilise tout au long de l'année contre ce calvaire des filles !

Le BVES offre gratuitement ses services à des milliers des filles, parmi les plus oubliées et les plus nécessiteuses d'attention particulière.

### **Transformons la vie de la jeune fille en République Démocratique du Congo !**

#### **4. Le 20 mars 2018** : Journée Internationale du Bonheur.

La poursuite du bonheur est l'aspiration fondamentale de l'être humain : bien-être-social, bien-être économique et bien-être environnemental. Ne laissons pas le malheur et la malédiction primer sur le bonheur de nos enfants, filles et garçons !

#### **5. Le 22 mars 2018** : Journée mondiale de l'eau.

Le BVES se bat, au quotidien, pour que les enfants de ses Centres de Transit et d'Orientation (CTO) et que les ménages les plus pauvres accèdent à l'eau potable.

#### **6. Le 24 mars 2018** : Journée internationale pour le droit à la vérité en ce qui concerne les violations flagrantes des droits humains et pour la dignité des victimes.

L'étude du Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme a conclu, en 2006, que « le droit à la vérité sur les violations flagrantes et sérieuses des droits de l'homme est un droit inaliénable et autonome, lié au devoir et à l'obligation de l'Etat de protéger et de garantir les droits de l'homme, de mener des enquêtes efficaces et de garantir un recours efficace et des réparations ».

L'étude affirme que le droit à la vérité suppose de connaître la vérité pleine et entière sur les événements, leurs circonstances particulières et qui y a participé ainsi que la connaissance des circonstances dans lesquelles les violations ont eu lieu, ainsi que les raisons qui les ont motivées.

***Joignez-vous, s'il vous plait, aux Actions du DFF/BVES :  
défendez aujourd'hui les droits des jeunes filles et des femmes.***

---

<sup>1</sup> Le BVES, Association Sans But Lucratif (asbl), œuvre, depuis 1992, pour la promotion, la protection et la défense des droits fondamentaux des enfants victimes de la marginalisation économique et sociale ainsi que des enfants victimes des conflits armés en RDC. Siège social : Bukavu/Sud-Kivu. Email : [bvesbukavu@gmail.com](mailto:bvesbukavu@gmail.com). Goma/Nord-Kivu : [bvesagencegoma016@gmail.com](mailto:bvesagencegoma016@gmail.com)